



LYSTER



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

À toute personne intéressée :

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster :

QUE selon l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

QUE la municipalité informe sa population que le conseil municipal va siéger par visioconférence et que le public ne sera pas admis au cours de la séance du **1^{er} février 2021** ;

QUE l'enregistrement de la séance sera publié sur le site internet de la municipalité au www.lyster.ca dans la section PROCÈS-VERBAUX au cours des jours suivants la séance du 1^{er} février ;

QUE les citoyens sont invités à poser leurs questions **jusqu'à lundi le 1^{er} février à 14 h**, par courriel à info@lyster.ca ou par téléphone au 819-389-5787 poste 1, en indiquant clairement que c'est une question pour le conseil municipal,

Donné à Lyster, le 27 janvier 2021.



Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière